

LE TRÉSOR DU CŒUR DE JÉSUS.

Troisième article.

ORGANISATION.

1. *Feuilles et Livrets du Trésor.*—Chaque Associé devrait avoir une *feuille du Trésor* pour chaque mois, soit qu'il se la procure toute imprimée du Secrétaire local, soit qu'il se la prépare lui-même, selon la forme approuvée, avec une feuille de papier ordinaire. Un grand nombre de nos Associés préfèrent se servir des *Livrets journaliers du Trésor*, qui contiennent des blancs pour tous les jours de l'année.

2. *Comment enregistrer les œuvres.*—L'Associé, le matin, forme la résolution d'offrir d'une manière expresse, pendant la journée, différentes bonnes œuvres, telles qu'indiquées sur sa *feuille du Trésor* : le soir, il enregistre sur les blancs respectifs de cette même feuille le nombre de chacune des œuvres qu'il a pensé à offrir ainsi *expressément* dans le cours de la journée.

Dans certaines maisons d'éducation on remplace ces petites feuilles du *Trésor* par de plus grandes que l'on suspend au mur de chaque classe et sur lesquelles chaque élève vient marquer, avec la permission du Maître, soit une heure de silence, soit une heure de travail, &c., qu'il a offerte au Sacré Cœur et qu'il a accomplie à la satisfaction de ce même Maître. Ou bien, le Maître lui-même propose à tous ses élèves d'offrir de concert et de pratiquer parfaitement quelque bonne œuvre, par exemple, une heure de silence, de travail, &c., à la fin de l'heure, il en porte le nombre total sur le tableau, selon le nombre des élèves, en ayant soin de ne pas compter ceux qui ne se seraient pas bien acquittés de l'œuvre en question. S'agit-il d'obtenir d'un élève quelque petit sacrifice, une victoire sur ses défauts, il lui suggèrera de l'offrir au sacré Cœur en lui permettant de l'inscrire sur le grand tableau.

Il n'est pas difficile de comprendre tout le parti qu'un Maître peut tirer de telles pratiques ; nous connaissons un bon nombre de Collèges et de Couvents où la Ligue du Cœur de Jésus, avec la pratique de son Trésor, est